

ANNEXE 7

**Dispense de caution à la circulation des alcools et des boissons alcooliques  
expédiés sur le territoire national en régime de suspension des droits d'accises par les entrepositaires agréés  
(articles 302 G V 3° du CGI et articles 111-0 D V. et VI. de l'annexe III au même code**

Appréciation du montant des droits d'accises suspendus afférents aux produits expédiés

Entrepositaire agréé : (dénomination et SIREN)	Lieu de risque :	Caution actuelle :
--	------------------	--------------------

PRODUITS	Volume (quantités HL ou HAP)	Montant annuel des droits suspendus : se reporter à l'annexe 8	
		Apprécié à partir des expéditions nationales réalisées en régime de suspension de droits au cours des deux dernières années civiles	Estimé à partir des expéditions nationales que l'EA envisage de réaliser sur 12 mois (moins de huit mois d'activité)
Vins mousseux		N-1 =	N-2 =
Autres vins		N-1 =	N-2 =
Cidres, poirés, hydromels		N-1 =	N-2 =
Bières		N-1 =	N-2 =
Alcools		N-1 =	N-2 =
Rhums		N-1 =	N-2 =
Produits intermédiaires		N-1 =	N-2 =
Autres		N-1 =	N-2 =
Totaux			Montant annuel estimé =
		Moyenne annuelle =	